DEMANDE DE PATRONAGE CONCOURS | FORMULAIRE OFFICIEL DE DEMANDE

Cette publication se fonde sur les articles 24 et 28 et l'annexe 6 du Règlement intérieur de l'OIV
ainsi que sur la résolution OIV-OENO 671A-2025

Organisation Internationale de la Vigne et du Vin
Organisation intergouvernementale
Hôtel Bouchu dit d'Esterno • 1 rue Monge • 21000 Dijon
+33 1 44 94 80 80
contact@oiv.int • www.oiv.int

OIV

Demande de patronage de l’OIV

Concours de vins et/ou de boissons spiritueuses d’origine vitivinicole et de mistelles

Veuillez envoyer le formulaire rempli et les pièces justificatives à projects@oiv.int.

* Champs obligatoires. Renseignez les autres champs le cas échéant.

1. Concours et édition

Nom du concours *

Numéro de l’édition * | Année du concours *

Dates de dégustation (jour / mois / année) *

Lieu * | Ville *

Pays * | Site internet officiel *

Langues de communication

Type de concours (cochez toutes les cases pertinentes)

☐ Vins ☐ Boissons spiritueuses d’origine vitivinicole et mistelles

Catégories de produits couvertes par cette demande *

☐ Première demande ☐ Renouvellement

Année du précédent patronage de l’OIV, le cas échéant

L’OIV vous a-t-elle notifié des non-conformités aux lignes directrices applicables aux concours ou à l’octroi du patronage, ou aux règles d’utilisation du logo de l’OIV ?

☐ Aucune non-conformité notifiée par l’OIV ☐ Une ou plusieurs non-conformités notifiées par l’OIV

Le cas échéant, décrivez les mesures correctives prises pour chaque non-conformité. Pour toute mesure en cours, indiquez la date prévue de mise en œuvre.

© OIV 2027 | Formulaire officiel de demande

Informations sur l’organisateur et le concours

2. Organisme organisateur et contacts

Dénomination légale de l’organisme *

Adresse postale *

Nom et fonction du représentant habilité *

Téléphone (avec indicatif international) *

Adresse électronique *

Nom, fonction et adresse électronique du contact pour la communication

3. Règlement et jury

Règlement et procédures du concours (titre ou nom du fichier joint) *

Liste des membres du jury confirmés ou proposés (joindre une liste séparée si nécessaire)

L’OIV désignera un expert commissaire chargé de vérifier l’application de ses lignes directrices et de ses règles. L’expert commissaire doit être indépendant du concours, de ses organisateurs et de ses sponsors, disposer de l’expérience ou des qualifications requises et connaître les lignes directrices et les règles pertinentes de l’OIV. L’organisateur prend en charge les frais liés à sa présence, y compris le transport, l’hébergement et l’inscription. L’OIV peut, à sa discrétion, choisir l’expert commissaire parmi les membres du jury uniquement si elle reçoit la liste du jury au moins deux mois avant le concours et si un membre du jury répond aux critères. Si la liste n’est pas transmise ou si aucun membre ne répond aux critères, l’OIV désignera un expert commissaire.

Pour une première demande de patronage, l’OIV désignera un observateur dans les mêmes conditions.

Références — Lignes directrices pour l’octroi du patronage de l’OIV (résolution OIV/ECO 332B/2009), Lignes directrices de l’OIV pour les concours internationaux de vins, de boissons spiritueuses d’origine vitivinicole et de mistelles (résolution OIV-OENO 671A-2025) et Charte d’utilisation du logo de l’OIV.

© OIV 2027 | Formulaire officiel de demande

Communication, frais et déclaration

4. Communication

Avez-vous demandé ou obtenu, pour cette édition, le patronage d'un organisme autre que l'OIV ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez le nom de chaque organisme, même si son patronage ne sera pas rendu public, et précisez si le patronage a été demandé ou accordé.

Plan de communication et publication des résultats

5. Frais de patronage

Frais de dossier de 300 € par concours, auxquels s'ajoutent 2,50 € par échantillon.

L'OIV ne peut examiner une nouvelle demande qu'après le règlement intégral des sommes dues au titre d'un précédent patronage de l'OIV.

En cas de difficultés financières ou si le nombre d'échantillons est élevé, l'OIV peut discuter avec l'organisateur d'un aménagement des frais par échantillon.

6. Déclaration

Je confirme que les renseignements fournis sont exacts et que je suis habilité à déposer cette demande au nom de l'organisme organisateur.

L'organisateur s'engage à respecter les Lignes directrices de l'OIV pour les concours internationaux de vins, de boissons spiritueuses d'origine vitivinicole et de mistelles, les Lignes directrices pour l'octroi du patronage de l'OIV et la Charte d'utilisation du logo de l'OIV dans le cadre de l'octroi du patronage.

Le dépôt de cette demande ne vaut pas octroi du patronage de l'OIV. L'organisateur s'engage à n'utiliser le nom ou le logo de l'OIV qu'après l'octroi du patronage et à signer la convention requise une fois le patronage accordé.

Nom complet et fonction du signataire *

Lieu *

Date (jour / mois / année) *

Signature

SIGN

© OIV 2027 | Formulaire officiel de demande